

Chef technicien de l'environnement

Cas pratique faune terrestre et ses habitats

Concours section : Chef technicien de l'environnement

Epreuve matière : Cas pratique faune terrestre et ses habitats

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Concours : CTE 2025

Veillez IMPERATIVEMENT cocher l'option choisie :

FFMA

FTH

BE

OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Le 16 septembre 2025

Service départemental de X
chef de service départemental

Sujet = Population de cerf élaphe présente sur le massif de
Problématiques et solutions apportées au développement
de cette population de cervidés.

- Depuis plusieurs années, une population de cerf élaphe (*Cervus elaphus*) se développe de façon exponentielle au sein du massif boisé de , massif constitué de forêts privées à forte valeur forestière. D'une superficie de plus de 10000 hectares, la population de cerf de ce massif engendre plusieurs problèmes d'ordre économique (dégâts sylvicoles, dégâts agricoles environnants notoire), sécuritaire (nombreuses collisions routière sur la RD n° traversant le massif) et sanitaire (une surpopulation peut engendrer le développement de maladies, potentiellement transmissibles au bétail; tuberculose bovine; ou aux humains; maladie du charbon).

A votre demande, Monsieur le Préfet, veuillez trouver les préconisations, moyens d'actions et de communications, applicables à cette population de cerf élaphe -

I Le cerf élaphe (*Cervus elaphus*): ce qu'il faut retenir

Le cerf élaphe est un mammifère de la famille des cervidés.

De par l'importance de ses populations il a un statut de conservation mineur (en France comme dans le monde)

C'est en France une espèce gibier chassable (ART du 26/06/1987)
Sa chasse se fait obligatoirement par prélèvement par plan de chasse dont la gestion est attribuée à chaque Fédération Départementale des chasseurs (Art R. 425-1-1 et L425-6 du Code de l'Environnement).

C'est une espèce plastique de milieux ouverts ou semi-ouverts.

Elle se nourrit de végétaux herbacés et ligneux bas (nonces, pican...) de cultures agricoles et de pousses de jeunes plants forestiers et écanés.
Les besoins alimentaires sont plus importants au printemps et en Eté (période des mises-bas et lactation, refait des bois).

La biche met bas un faon par an

Cette espèce est sédentaire et vit ^{sur} quelques centaines d'hectares à quelques milliers.

Ce qui impacte une population de cerf est:

- la fragmentation des habitats (notamment les infrastructures linéaires)
- L'enfermement (baisse des ressources alimentaires)
- La fermeture des milieux (espèce de milieux ouverts)

Une trop forte population de cervidés engendre une pression trop importante sur les ressources alimentaires (sylvicoles ou agricoles) créant un déséquilibre agno-sylvo-cynigétique.

Ces pressions alimentaires sont de plusieurs ordres:

- abrutissements sylvicoles: consommation de pousses de plants forestiers
- froctis: froctage des bois des mâles sur l'écorce (période du rut ou pente du velours des bois)
- écorçage: consommation directe de l'écorce
- cultures agricoles: indemnisation des dégâts agricoles par les FDC.

II Connaissance de l'état des populations des cerfs élaphe.

Des méthodes regroupées par le domaine sylvofaune (déjà mise en œuvre notamment dans le département de la Vienne et pilotée par l'OFB, l'ONF et la FDC), optimisent cohabitation et tend vers un meilleur équilibre agro-sylvo-cynégétique entre le cerf élaphe et son biotope. Elles sont basées sur les indicateurs de changement écologique (ICE). En concertation et échanges constants, forestiers, chasseurs, agriculteurs et scientifiques collaborent pour une meilleure connaissance des interactions entre cerf et milieu de vie.

Ces ICE se basent sur plusieurs types de suivis qui s'opèrent à l'échelle du massif forestier et ses environs agricoles (unité de gestion).

- suivi de l'abondance des populations de cerf effectuée par des dénombrements et indices nocturne sur des circuits prédéfinis
- suivi de la performance des jeunes animaux afin de définir l'état sanitaire de la population (mass corporelle, longueur des pattes arrière, de la mâchoire inférieure, ...)
- suivi de la pression des animaux sur la flore par examen du taux de consommation sur un réseau de placettes d'inventaire (sur flore sylvoicole ou agricole).

L'interprétation croisée des résultats obtenus, à partir de ces suivis sont corrélés avec l'analyse des tableaux de chasse issus de l'accomplissement du plan de chasse.

Sur ces bases obtenues, la CDFR (Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage) définit la politique en matière d'attribution des plans de chasse à Venin.

III Possibilités d'actions pour gérer les impacts de la population de cervidés

Les moyens d'action qui sont mis à la disposition des acteurs locaux sont multiples et superposables: ~~Réduire~~

- A court terme =

- augmentation immédiate pour la saison cynégétique à venir de façon significative des plans de chasse cerf élaphe attribués avec obligation d'un minimum d'animaux à prélever (art. R452-6 du CE)
- Indemnisation des dégâts de gibier sur cultures agricoles (art. R426-1 à 19)
- Mise en place du système sylvafame afin de mettre en œuvre des moyens par le biais du ICE pour connaître l'interaction cerf/milieu réelle.
- Mise en place de panneaux de signalisation, "Traversée de grand gibier", de systèmes d'éclairage type catadioptre, réduction de la vitesse sur la RN à 70 km/h, afin de faire diminuer les risques de collision routière
- Pose de clôtures électriques sur les parcelles agricoles

- A moyen terme =

- par les analyses annuelles des résultats issues des ICE, affiner avec les retours d'expériences acquises les barèmes indicatifs des impacts de la population de cervidés sur son milieu et adapter en conséquence les plans de chasse attribués
- mise en culture de cultures à gibier attractives au sein du massif forestier afin de retenir les cerfs dans le massif et diminuer son impact sur les cultures agricoles
- Préconiser la pose de manchons de protection sur les plans forestiers.
- si les collisions routières ne baissent pas, préconiser un enguillagement des bords de route sur la RN et construction de passage pour la faune.

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Concours : C.T.E. 2025

Veillez IMPERATIVEMENT cocher l'option choisie :

FFMA

FTH

BE

- A long terme :

→ Valider des protocoles de gestion cynégétique issues des suivis ICE pour atteindre une efficacité en matière d'attribution des plans de chasse.

→ Mise en œuvre de la stratégie nationale bas-carbone (plantation accentuée de forêt, plan de relance gouvernemental)

IV Actions de communication en faveur du plan de gestion des cervidés sur le massif de

- Mettre en œuvre des réunions de concertation et d'information par l'administration (DDT, OFB, ONF) et ses partenaires (FDC, CNPF) afin d'informer et de mobiliser l'ensemble des acteurs (forestiers, chasseurs, agriculteurs, collectivités territoriales)

- Favoriser les actions de communication via la presse écrite, numérique, télévisuelle (mise en place et but des ICE, sécurité routière, ...)

- Formation des forestiers via leurs syndicats professionnels à identifier les dégâts forestiers et à signaler ceux-ci auprès des chasseurs afin qu'ils agissent sur leur manière de prélever les animaux.

- Pannage des routes afin de prévenir les collisions

- Fabrication et distribution de brochures et fiches techniques telles celles réalisées par l'OFB (ICE, cerf élaphe, ...)

Concours section : Chef technicien de l'environnement

Epreuve matière : Cas pratique faune terrestre et ses habitats

Je reste à votre disponibilité, Monsieur le Préfet,
afin de répondre à toute interrogation ou demande
d'informations complémentaires -

Le chef du service départemental
de l'OFB du département de

H.

